

## Parents-Assistant(e)s Maternel(le)s

### ✓ Un Guichet Information Petite Enfance

- Vous informe sur les structures d'accueil collectif ou individuel existant sur le territoire de la communauté de communes.
- Vous guide dans le choix du mode d'accueil adapté et vous accompagne dans vos démarches d'inscription.

<b>Angélique JAMMES</b>	
Maison de la Petite Enfance 395, rue du Saussey 50400 Granville	Tel : 02 33 69 20 65 Courriel : <a href="mailto:servicepetiteenfance@granville-terre-mer.fr">servicepetiteenfance@granville-terre-mer.fr</a>

### ✓ Trois pôles de proximité :

- Vous informent sur votre statut d'employeur : législation, convention collective...
- Vous accompagnent dans l'embauche d'un assistant maternel agréé : déclarations, régime fiscal, prestations....

<p>Pôle de <b>Bréhal</b></p> <p><b>Véronique FREMOND</b> Rigol'au ram 14 rue de la gare 50290 BREHAL ☎ 02.14.24.20.42 <a href="mailto:ram-brehal@granville-terre-mer.fr">ram-brehal@granville-terre-mer.fr</a></p> <p><u>Communes rattachées*</u>:</p> <p>Bréhal Bréville sur Mer Bricqueville Cérences Chanteloup Coudeville sur Mer Hudimesnil La Meurdraquière Le Loreur Le Mesnil Aubert Longueville Muneville sur Mer</p>	<p>Pôle de <b>La Haye Pesnel</b></p> <p><b>Elodie BOURRY</b> Les Bout'Choux 59, rue de la libération 50320 La Haye Pesnel ☎ 02.33.69.25.90 <a href="mailto:ram-lhp@granville-terre-mer.fr">ram-lhp@granville-terre-mer.fr</a></p> <p><u>Communes rattachées*</u> :</p> <p>Beauchamps Equilly Folligny Hocquigny La Haye Pesnel La Lucerne d'Outremer La Mouche St Jean des Champs St Sauveur la Pommeraye</p>	<p>Pôle de <b>Granville</b></p> <p><b>Sylvana MANGIN</b> Maison de la Petite Enfance 395, rue du Saussey 50400 Granville ☎ 02.33.69.20.63 <a href="mailto:ram-granville@granville-terre-mer.fr">ram-granville@granville-terre-mer.fr</a></p> <p><u>Communes rattachées*</u> :</p> <p>Anctoville sur Boscq Carolles Champeaux Donville les Bains Granville Julouville/St Michel des Loups St Aubin des Préaux St Pair sur Mer St Pierre Langers St Planchers Yquelon</p>
--	---	---

\* Les communes rattachées désignent les lieux de résidence des assistants maternels.  
Les familles s'adressent au Relais auquel leur assistant maternel est rattaché.